

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE

Siège social : ABC Bulding –Les Berges du Lac

L'Arab Banking Corporation Tunisie -ABC Tunisie- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mourad Guellaty et Sonia LOUZIR.

Bilan

Exercice clos le 31 Décembre 2013

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
<u>ACTIF</u>			
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	4.1	6 679	282 073
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	194 415	355 230
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	115 888	54 755*
AC4- Portefeuille-titre commercial	4.4	5 756	0
AC5- Portefeuille d'investissement	4.5	52	52
AC6- Valeurs immobilisées	4.6	1 767	1 345
AC7- Autres actifs	4.7	7 727	6 945
TOTAL ACTIF		332 284	700 400*
<u>PASSIF</u>			
PA1 – Banque Centrale, CCP	4.8	135	248
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.9	19 622	60 865
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.10	274 555	561 326
PA5 - Autres passifs	4.11	10 447	51 970
TOTAL PASSIF		304 759	674 409
<u>Capitaux propres</u>			
CP1 - Capital		50 000	50 000
CP2 - Réserves		277	277
CP3 - Résultats reportés		(24 286)	(25 226)*
CP4 - Résultat de l'exercice		1 534	940*
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.12	27 525	25 991*
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		332 284	700 400*

* Solde ajusté en pro-forma pour le besoin de comparabilité, suite à un changement de méthode. Voir note 3.5

Etat des engagements hors bilan
Exercice clos le 31 Décembre 2013

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données		10 613	11 484
HB 2 - Crédits documentaires		7 083	7 261
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		17 696	18 745
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
HB 4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	4.13	37 416	21 934
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		37 416	21 934
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
HB 7 - Garanties reçues	4.14	136 573	46 042
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		136 573	46 042

Etat de résultat
Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2013

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	4.15	8 756	6 805
PR 2 - Commissions (en produits)	4.16	3 382	3 799
PR 3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		143	995
Total produits d'exploitation bancaire		12 281	11 599
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	4.17	(2 328)	(1 912)
CH 2 - Commissions encourues		(272)	(293)
Total charges d'exploitation bancaire		(2 600)	(2 205)
PRODUIT NET BANCAIRE		9 681	9 394
PR 5 \ CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	4.18	(454)	(808)*
PR 7 - Autres produits d'exploitation		273	301

CH 6 - Frais de personnel	4.19	(4 680)	(4 434)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	4.20	(3 043)	(2 985)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(252)	(563)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 525	905*
PR8\CH9 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	4.21	20	55
CH 11- Impôts sur les sociétés	4.22	(11)	(20)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		1 534	940*
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 534	940*
Résultat net de l'exercice		1 534	940*
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		(1 999)	0
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		(465)	940*
RESULTAT PAR ACTION (TND)	4.25	0,307	0,188*

* Solde ajusté en pro-forma pour le besoin de comparabilité, suite à un changement de méthode. Voir note 3.5

Etat de flux de trésorerie Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2013

(Unité : en 1 000 DT)

<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>	Note	Exercice 2013	Exercice 2012
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		12 569	12 180
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(2 648)	(2 106)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(77 511)	(44 174)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		(286 749)	328 176
Titres de placements		(6 000)	0
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(4 623)	(5 006)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(45 091)	43 347
Impôts sur les sociétés payés		(11)	(20)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(410 064)	332 397
 <u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Acquisitions des titres d'investissement		0	0
Acquisitions \ cessions sur immobilisations		(674)	(259)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(674)	(259)
 <u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Augmentation \ diminution des ressources spéciales		0	0
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		0	0
 Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(410 738)	332 138
Liquidités et équivalents en début d'exercice		548 266	216 128
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	4.23	137 528	548 266

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2013

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation–Tunisie sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

2. EXERCICE COMPTABLE

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation–Tunisie sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les lettres de crédit et de garantie sont portées en hors bilan à mesure qu'elles sont contractées et sont transférées au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour le montant de décaissement.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2013 pour leurs montants rattachés audit exercice.

Les intérêts sur crédits d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios sur les comptes courants gelés sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs.

Provisions sur engagements

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 2013-21, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

▪ A : Actifs courants		0 %
▪ B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier		0 %
▪ B2 : Actifs incertains	20 %	
▪ B3 : Actifs préoccupants		50 %
▪ B4 : Actifs compromis	100 %	

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

3.2. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

3.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

3.4. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Matériel informatique	33%
Logiciels informatiques	20%, 33% et 50%
Agencement, Aménagement et Installations	10%

3.5. Modifications comptables :

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N°2013-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

Conformément aux dispositions de la NCT11 « Modifications comptables », ladite circulaire stipule que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans au 31 décembre 2012 soient imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013. De ce fait, les nouvelles dispositions ont été appliquées d'une façon rétrospective et les données de l'exercice 2012 ont été retraitées comme suit :

1- Rubriques ajustées du Bilan au 31 décembre 2012:

	2012 Publié	Ajustements	2012 Ajusté
AC3- Créances sur la clientèle	56 754	(1 999)	54 755
TOTAL ACTIF	702 399	(1 999)	700 400
CP3 - Résultats reportés	(23 410)	(1 816)	(25 226)
CP4 - Résultat de l'exercice	1 123	(183)	940
TOTAL CAPITAUX PROPRES	27 990	(1 999)	25 991
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	702 399	(1 999)	700 400

2- Rubriques ajustées de l'état de résultat au 31 décembre 2012:

	2012 Publié	Ajustements	2012 Ajusté
PR 5 \ CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(625)	(183)	(808)
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 088	(183)	905
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	1 123	(183)	940
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 123	(183)	940

4. NOTES EXPLICATIVES*(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)***Note 4.1 – Caisse, et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT**Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2013 un total de **6 679** KDT et se décompose comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Caisse	1 754	2 160
BCT	4 925	279 913
<u>Total</u>	<u>6 679</u>	<u>282 073</u>

Note 4.2 – Créances sur les établissements bancaires et financiersAu 31 décembre 2013, le total de cette rubrique a atteint **194 415** KDT, et se répartit entre les postes suivants:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Dépôts à vue	3 335	49 639
Placements	147 261	277 653
Créances rattachées	94	133
Créances sur les Etablissements Financiers	43 485	27 653
Créances rattachées	240	152
<u>Total</u>	<u>194 415</u>	<u>355 230</u>

Note 4.3 – Créances sur la clientèle**4.3.1 - Ventilation par nature d'engagement**Cette rubrique a atteint au 31 décembre 2013 un solde de **115 888** KDT se répartissant comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Comptes courants débiteurs	9 788	6 604
Escomptes commerciales	7 880	9 862
Crédits à Court Terme	46 735	29 292
Crédits à Moyen et Long Terme	50 826	12 823
Crédits de consolidations	316	443
Impayés	13 632	8 232
Intérêts courus	641	226
Total Créances Brutes	129 818	67 482
Provision Collective	(211)	(136)
Provisions affectées*	(8 958)	(8 405)*
Agios réservés	(4 761)	(4 186)
Total Créances Nettes	115 888	54 755*

*Solde ajusté en pro-forma pour le besoin de comparabilité, suite à un changement de méthode. Voir note 3.5

4.3.2 – Provisions

Comme indiqué dans le paragraphe 3.1, les provisions sur créances douteuses sont calculées en considération de la classification du risque des clients et des garanties y afférentes.

4.3.3 - Ventilation par classe de risque (en montants bruts)

Classe	31/12/2013	31/12/2012
Actifs Classés 0	98 533	47 698
Actifs Classés 1	16 946	6 432
Actifs Classés 2	317	143
Actifs Classés 3	464	551
Actifs Classés 4	13 558	12 658
Total	129 818	67 482

4.3.4 – Provision Collective

Conformément à la circulaire aux banques 2012-02, telle que modifiée par les textes subséquents, la banque a constitué au titre de l'exercice 2013 des provisions additionnelles à caractère général dites «provisions collectives» sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) pour un montant de **75 KDT** afin d'aboutir à un stock de **211 KDT** au 31 décembre 2013.

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Provisions collectives	211	136

Note 4.4 – Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2013 un total de **5 756 KDT** relatif à l'acquisition de titres BTC auprès de la BCT. Cette rubrique est détaillée comme suit :

Libellé	31/12/2013
BTC	6 000
Produits perçus d'avance	(244)
Total	5 756

Note 4.5 – Portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2013 un total de **52 KDT** et représente des souscriptions d'ABC Tunisie dans le capital de la Société Tunisienne de Garantie pour 20 KDT et dans le capital de la SIBTEL pour 32 KDT.

Note 4.6 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2013, **1 767 KDT** dont le détail se présente comme suit :

Libellé	V.Brute au 31-12-2012	Acquis./ Cession	V. Brute au 31-12-2013	Amort. 2012	Cession 2013	Dotations 2013	Amort. 2013	V. Nette au 31-12-2013
Agencements, Aménagements Installations	1 861	389	2 250	(1 031)		(110)	(1 141)	1 109
Immeubles	298		298	(32)		(10)	(42)	256
Matériel de Transport	118	126	244	(109)	43	(18)	(84)	160
Matériel Informatique	1 068	(9)	1 059	(883)	52	(72)	(903)	156
Mobilier et Matériel de Bureau	753	36	789	(698)	15	(34)	(717)	72
Logiciels Informatiques	3 039	16	3 055	(3 039)	6	(8)	(3 041)	14
Total	7 137	558	7 695	(5 792)	116	(252)	(5 928)	1 767

Note 4.7 – Autres actifs

Le poste « Autres Actifs » totalise au 31 décembre 2013 un solde de **7 727 KDT** et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Crédits au personnel	5 340	5 147
Charges payées d'avance	80	54
Autres	2 307	1 744
Total	7 727	6 945

Note 4.8 - Banque Centrale, CCP

Ce poste totalise au 31 décembre 2013 un solde de **135 KDT** représentant un solde créditeur d'un compte Nostro.

Note 4.9 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste totalise au 31 décembre 2013 un solde de **19 622** KDT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Dépôts des étab. Bancaires*	15 697	54 807
Dépôts des étab. financiers	3 925	6 058
<u>Total</u>	<u>19 622</u>	<u>60 865</u>

* Ce solde correspond essentiellement aux dépôts d'ABC Tunis Branch.

Note 4.10 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2013 à **274 555** KDT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Dépôts à vue	218 152	519 546
Dépôts d'épargne	9 785	8 449
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	23 540	26 172
Autres Sommes dues à la clientèle	22 950	6 944
Dettes rattachées	142	218
Intérêts payés d'avance	(14)	(3)
<u>Total</u>	<u>274 555</u>	<u>561 326</u>

Note 4.11 – Autres passifs

Le poste « Autres Passifs » totalise au 31 décembre 2013, **10 447** KDT et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Congés payés et primes au personnel	1 197	947
Provisions pour risques et charges	159	255
Dettes sociales	-	285
Etat, impôt et taxes	279	524
Comptes suspens de compensation	8 122	49 497
Autres	690	462
<u>Total</u>	<u>10 447</u>	<u>51 970</u>

Note 4.18 – Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2013, le capital social s'élevait à **50 000** KDT composé de 5 000 000 actions d'une valeur nominale de 10 DT.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2013, s'élève au 31 décembre 2013 à **27 525** KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-12	50 000	277	(25 226)*	940*	25 991*
Affectation du résultat 2012			940	(940)	0
Augmentation du capital					0
Distribution de bénéfices					0
Résultat au 31-12-13				1 534	1 534
Solde au 31-12-13	50 000	277	(24 286)	1 534	27 525

* Solde ajusté en pro-forma pour le besoin de comparabilité, suite à un changement de méthode. Voir note 3.5

Note 4.13 – Engagements de financement en faveur de la clientèle :

Le poste « Engagements de Financement En Faveur de la Clientèle » totalise au 31 décembre 2013, **37 416** KDT et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Lignes de crédits notifiées à la Clientèle et Non utilisées	37 416	21 934

<u>Total</u>	<u>37 416</u>	<u>21 934</u>
---------------------	----------------------	----------------------

Note 4.14 – Garanties reçues

Le poste « Garanties reçues » totalise au 31 décembre 2013, **136 573** KDT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Garanties reçues des banques installées en Tunisie	121 675	32 828
Garanties financières reçues de la clientèle	6 609	7 336
Garanties en actifs financiers reçues de la clientèle	8 000	597
Garanties réelles reçues de la clientèle (*)	289	5 281
<u>Total</u>	<u>136 573</u>	<u>46 042</u>

(*) Les garanties réelles reçues de la Clientèle concernent uniquement les créances classées

Note 4.15 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31 décembre 2013 à **8 756** KDT contre **6 805** KDT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	4 088	3 863
Intérêts sur créances sur la clientèle	4 668	2 942
<u>Total</u>	<u>8 756</u>	<u>6 805</u>

Note 4.16 – Commissions (en produits)

Les commissions en produits s'élèvent au 31 décembre 2013 à **3 382** KDT contre **3 799** KDT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Chèques, effets, virements et tenue de compte	956	854
Commission d'intermédiation	-	1 008
Opérations de commerce extérieur	1 050	853
Crédits documentaires, engagement de financement et garanties	510	344
Gestion, étude des engagements	448	297
Monétique	197	180
Autres commissions	221	263
<u>Total</u>	<u>3 382</u>	<u>3 799</u>

Note 4.17 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2013 à **2 328** KDT contre **1 912** KDT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts sur dépôts des établissements bancaires et financiers	1 097	695
Intérêts sur dépôts de la clientèle	1 231	1 217
<u>Total</u>	<u>2 328</u>	<u>1 912</u>

Note 4.18 – Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif totalisent au 31 décembre 2013 un solde négatif de **454** KDT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Dotation aux provisions sur risque de crédit	(811)	(796)*
Dotation pour provision collective	(75)	(136)
Reprise de provisions sur risque de crédit	258	105
<i>issue d'un abandon de créances</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>issue d'une baisse de l'engagement (recouvrement)</i>	<i>258</i>	<i>105</i>

Pertes sur risque de crédit suite aux abandons de créances	(37)	(8)
Coût Net du Risque de crédit	(665)	(835)*
Provisions pour Risques & charges Divers	(121)	(52)
Reprise de provisions pour charges divers	332	79
Dotation nette de provisions de l'exercice	(454)	(808)*

* Solde ajusté en pro-forma pour le besoin de comparabilité, suite à un changement de méthode. Voir note 3.5

Note 4.19 – Frais de Personnel

Les frais de personnel ont atteint au 31 décembre 2013 un total de **4 680** KDT contre **4 434** KDT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Rémunération de personnel	3 946	3 738
Charges sociales et autres cotisations	640	607
Autres charges liées au personnel	94	89
<u>Total</u>	<u>4 680</u>	<u>4 434</u>

Note 4.20 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 décembre 2013 un total de **3 043** KDT contre **2 985** KDT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Loyers, Eau et Electricité	906	611
Frais de licences informatiques	436	712
Jetons de présence & frais de conseils d'administration	464	397
Frais de communication	267	264
Divers honoraires	187	187
Frais divers d'exploitation	783	814
<u>Total</u>	<u>3 043</u>	<u>2 985</u>

Note 4.21 - Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires

Les autres éléments ordinaires totalisent au 31 décembre 2013 un solde de **20** KDT contre **55** KDT au 31 décembre 2013.

Note 4.22 - Impôt sur les sociétés

La banque est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 % sur la base du bénéfice imposable. Le bénéfice imposable provisoire au titre de l'exercice 2013 s'établit comme suit :

- Résultat comptable avant impôt	1 534
- Charges non déductibles (réintégrations)	2500
- Produits non imposables (déductions)	(4 034)
- Résultat fiscal	0
<u>Taux d'impôt</u>	<u>35 %</u>
- Impôt sur les sociétés (minimum d'impôt)	11

Notant qu'au cours de l'exercice 2010 la banque a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant tous les impôts et taxes pour la période allant de 2002 à 2008.

Les résultats préliminaires de ladite vérification se détaillent comme suit :

- Impôts et pénalités à payer 104 KTD ;
- Redressement du crédit d'IS de 390 KTD.

En se basant sur les éléments de réponses établis en collaboration avec notre consultant fiscal, nous estimons que le risque fiscal réellement encourus pourrait être ramené à :

- Impôts et pénalités à payer 72 KTD ;
- Redressement du crédit d'IS de 73 KTD.

Suite à cette taxation et conformément à la réglementation en vigueur, la banque a formulé ses avis et observations sur la proposition de redressement ainsi que sur la réponse à l'opposition dans les délais prévus et ce afin de réduire le montant de la taxation initiale et procéder à la clôture de l'affaire dans les meilleurs délais.

Effectivement, la banque a réussi, en octobre 2013, à clôturer le dossier en ramenant le montant définitif de la taxation à :

- Impôts et pénalités à payer 78 KTD ;
- Redressement du crédit d'IS de 90 KTD.

Note 4.23 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 décembre 2013, **137 528** KDT détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT (4.1)	6 679	282 073
Créances sur les Etablissements Bancaires (autres que crédits accordés aux Etab. Bancaires et financiers)	150 595	327 291
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires.	(19 746)	(61 098)
<u>Total</u>	<u>137 528</u>	<u>548 266</u>

AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**Note 4.24 – Ventilation des actifs et des passifs selon leur durée résiduelle**

	Inf. à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Sup. à 5 ans	Durée indéterminée	Total
ACTIFS							
Caisse et avoirs auprès de la BCT, TGT et CCP	6 679	0	0	0	0	0	6 679
Créances sur les établissements bancaires et financiers	126 932	12 000	35 753	19 396	0	334	194 415
Créances sur la clientèle	31 174	2 061	1 359	51 214	29 160	920	115 888
Portefeuille-titres commercial	0	0	5 756	0	0	0	5 756
Portefeuille d'investissement	0	0	0	0	0	52	52
Valeurs immobilisées	0	0	0	0	0	1 767	1 767
Autres actifs	0	0	0	0	5 340	2 387	7 727
Total	<u>164 785</u>	<u>14 061</u>	<u>42 868</u>	<u>70 610</u>	<u>34 500</u>	<u>5 460</u>	<u>332 284</u>
PASSIFS							
• BCT et CCP	135	0	0	0	0	0	135
• Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	19 622	0	0	0	0	0	19 622
• Dépôts et avoirs de la clientèle	251 577	11 017	536	2 097	0	9 328	274 555
• Ressources spéciales	0	0	0	0	0	0	0
• Autres passifs	8 401	0	0	0	0	2 046	10 447
CAPITAUX PROPRES	0	0	0	0	0	27 525	27 525
Total	<u>279 735</u>	<u>11 017</u>	<u>536</u>	<u>2 097</u>	<u>0</u>	<u>38 899</u>	<u>332 284</u>
Position nette	<u>(114 950)</u>	<u>3 044</u>	<u>42 332</u>	<u>68 513</u>	<u>34 500</u>	<u>(33 439)</u>	<u>0</u>

Note 4.25 - Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net (en DT)	1 534 496	940 281*
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	1 534 496	940 281*
Nombre moyen d'actions ordinaires	5 000 000	5 000 000
Résultat par action (en DT)	0,307	0,188*

* Solde ajusté en pro-forma pour le besoin de comparabilité, suite à un changement de méthode. Voir note 3.5

Le résultat par action ainsi déterminé correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice 2013.

Note 4.26 – Transactions avec les parties liées

1. Conformément au contrat de bail conclu en 2008 avec ABC-Tunis Branch portant sur la sous-location du siège social y compris le parking. Le total des loyers payés par ABC Tunisie au titre de 2013 s'élève à 245 KDT HT.
2. Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition des ces charges, les taux relatifs à 2013, sont comme suit:
 - 61% et 62% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 65% et 68% en 2011, en ce qui concerne ABC Tunisie.
 - 39% et 38% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 35% et 32% en 2011, en ce qui concerne ABC Tunis Branch.

Le total des charges communes payées par ABC Tunisie a atteint au 31 décembre 2013, 1 056 KDT HT.
En contre partie la banque a refacturé de sa part un total 2 020 KDT HT au titre de la même période.
3. Durant 2013, ABC Tunisie a reçu 32 KTD comme rémunération de ses dépôts auprès de ABC Tunis Branch et a payé 205 KTD en tant qu'intérêts encourus en rémunération des dépôts de cette même banque chez ABC Tunisie.
4. Durant 2013, ABC Tunisie a reçu 776 KTD comme rémunération de ses placements auprès de ABC Tunis Branch et a payé 47 KTD en tant que rémunération des placements de cette dernière.
5. Durant 2013, ABC Tunisie a reçu 8 KTD comme rémunération de ses placements auprès de ABC BARHAIN (B.S.C).
6. Durant 2013, ABC Tunisie a reçu 372 KTD comme rémunération de ses placements auprès de BANCO ABC BRASIL.
7. Durant 2013, ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de ABC Tunis Branch et ce en couverture des risques encourus sur 14 relations. Au 31/12/2013, la somme de ces garanties s'élève à 107 233 KTD.
8. De sa part, ABC Tunisie a donné en faveur de ABC Tunis Branch une garantie en couverture de l'engagement donné par cette dernière à la relation MEDEX Petroleum pour un montant de 2 560 KTND.
9. Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général au cours de 2013 sont composés d'une rémunération brute de 432 KDT et d'avantages en nature d'une valeur de 10 KDT.
10. L'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'est élevée à 371 KTD.

Note 4.27 – Affaires contentieuses :

Il est à signaler les faits juridiques suivants :

Affaire 1

Une relation a intenté une action en référé contre la Banque pour transferts illégaux entre ABC Tunis Branch et ABC Tunisie en réclamant la somme de 3 000 000 DT objet desdits transferts;

Le a intenté une action en référé réclamant le paiement immédiat de 50% de la somme demandée et la banque a obtenu gain de cause en première instance et en appel.

Par ailleurs, le client a intenté une affaire au fond pour le même objet et il n'a pas eu gain de cause en première instance ainsi qu'en appel.

En date du 09 février 2011, la même relation a intenté un pourvoi en cassation pour la même affaire.

En date du 14 Juin 2011, la cour de cassation a instauré le renvoi de l'affaire à la cour d'appel avec une nouvelle composition.

En date du 21/05/2013, la Cour d'Appel a confirmé le jugement de 1ère Instance rendu en notre faveur.

Affaire 2

Une deuxième relation a intenté une action en référé contre la Banque pour transferts illégaux entre ABC Tunis et ABC Tunisie et réclame la somme de 4 500 000 USD. Il a été débouté en première instance ainsi qu'en appel.

En Mars 2011, le client s'est poursuivi en cassation.

En Septembre 2011, la cour de cassation a instruit le renvoi de l'affaire devant la cour d'appel avec une nouvelle composition.

En ce sens, l'audience à la cour d'appel a été ajournée à plusieurs reprises.

Lors de l'audience du 22/01/2014, la banque a présenté les éléments de défense en se basant sur le fait que la banque a eu gain de cause dans une affaire similaire (Affaire 1).

La prochaine date d'audience est prévue pour le 19/02/2014.

Note 4.28 – Evénements postérieurs à la clôture :

Ces états financiers sont autorisés par le Conseil d'Administration du 23 Janvier 2014. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Rapport général des Commissaires aux comptes

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Arab Banking Corporation Tunisie comprenant le bilan au 31 Décembre 2013, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états font ressortir des capitaux propres positifs de 27 525 KDT et un résultat bénéficiaire de 1 534 KDT.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'ABC Tunisie, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que la banque est défenderesse dans un procès l'opposant à une de ses anciennes relations et se voit réclamer le paiement de dédommagements portant sur des montants

significatifs (Cf. note aux états financiers 4.27). L'issue finale de ce procès ne peut actuellement être anticipée et, de ce fait, aucune provision au titre d'un passif éventuel pouvant résulter de cette action en justice n'a été constituée dans les états financiers.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

- Nous n'avons pas d'observations à formuler quant au respect des articles 12 à 16 du code des sociétés commerciales,
- Nous n'avons pas d'observations à formuler quant à la sincérité et la concordance des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2013.
- Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.
- Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Un rapport présentant nos observations sur le système de contrôle interne a été remis à ce titre à la direction.

Tunis, le 10/02/2014

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir Membre de D TTL
Sonia LOUZIR**

**Cabinet Mourad Guellaty
Mourad Guellaty**

Rapport spécial des Commissaires aux comptes

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de Crédits et de l'article 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013

1. ABC Tunisie a reçu des nouvelles garanties de la part de ABC Tunis Branch et ce, en couverture des risques encourus sur quatorze relations. Au 31/12/2013, la somme de ces garanties s'élève à 107 233 KDT. Lesdites garanties ne prévoient pas le paiement de rémunération en faveur d'ABC Tunis Branch ;
2. Le Directeur Général d'ABC Tunisie, a bénéficié d'un crédit d'un montant de 850 KDT. Ce crédit a généré des intérêts pour un montant de 28 KDT. Ce crédit a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 11 Septembre 2013.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 dont voici les principaux volumes réalisés:

1. ABC Tunisie a donné en faveur d'ABC Tunis Branch une garantie en couverture de l'engagement donné par cette dernière à la relation MEDEX Petroleum pour un montant de 2 560 KDT. L'accord portant sur la garantie en question ne prévoit pas de rémunération en faveur d'ABC Tunisie ;
2. ABC Tunisie a conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch, un contrat de bail annuel prenant effet le 1^{er} avril 2008, portant sur la sous location du siège social en plus d'un parking de 86 places. Le montant du loyer payé au titre de l'exercice 2013 est de 246 KDT (hors taxes) ;
3. ABC Tunisie et ABC Tunis Branch ont conclu une convention de répartition des charges communes basée sur le temps de travail alloué à chaque entité.

En conséquence, les charges communes aux deux banques ont été refacturées dans les deux sens comme suit:

- ABC Tunisie refacture à ABC Tunis Branch 39% et 38% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais;
- ABC Tunis Branch refacture à ABC Tunisie 61% et 62 % respectivement pour les frais du personnel et les autres frais.

Le montant des charges supportées par ABC Tunisie au titre de l'exercice 2013 s'élève à 1 056 KDT (hors taxes). Pour la même période ABC Tunis Branch a supporté 2 020 KDT (hors taxes).

La convention précitée a été autorisée par le Conseil d'Administration du 18 avril 2008.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des sociétés commerciales se détaillent comme suit:

- Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général sont composés d'une rémunération brute de 432 359 dinars, d'avantages en nature d'une valeur de 10 233 dinars et d'une dotation aux provisions pour congés payés de 18 044 dinars.
- L'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'est élevée à 370 808 dinars.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

Désignation	Direction Générale		Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantage à court terme	460 636 (*)	34 386	370 808	-
Avantage postérieur à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Païement en action	-	-	-	-
Total	460 636	34 386	370 808	-

(*) Le montant tient compte de la dotation aux provisions pour congés payés constatée en 2013 pour 18 044 dinars.

Tunis, le 10/02/2014

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir Membre de DTTL
Sonia LOUZIR

Cabinet Mourad Guellaty
Mourad Guellaty